



GESTION DES DECHETS : LE TRI

La collecte sélective de déchets est opérationnelle depuis fin 2009 pour les emballages ménagers recyclables (EMR – carton - plastique), les journaux, revues et magazines (JMR) et le verre.

Contact

Services techniques – 0590 94 88 57
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,

le mercredi et le vendredi de 8h à 13h

Recyclage et apport volontaire

Les déchets triés peuvent être amenés dans l'un des **43 Points d'Apport Volontaire** réservés à cet effet sur la commune.

Le tri est la première étape du cycle de recyclage des matériaux.

Chaque matériau (carton, acier, aluminium, verre, etc.) sera acheminé vers une unité de recyclage spécifique.

ANIMATIONS DE PROXIMITE

La communication auprès des habitants

Un ambassadeur du tri se rend sur le terrain auprès des habitants afin de les sensibiliser au tri des déchets et de répondre à toutes leurs questions.

Pour le contacter, vous pouvez appeler le **0590 94 88 57**.

Les animations scolaires

Les animations en classe menées par un ambassadeur du tri font réfléchir les élèves et les sensibilisent aux gestes du tri.

Le principe est de mettre en scène le tri dans le quotidien de l'enfant pour qu'il se pose des questions et prenne conscience de son importance ; pour lui permettre de s'approprier les gestes, lui donner des astuces pour qu'il les transmette au reste de sa famille.

Les thématiques abordées proposent de découvrir les enjeux du tri dans sa cellule familiale, à l'échelle de sa communauté, de son pays et de sa planète.

Sont abordés :

- la surproduction d'emballages,
- l'enjeu environnemental, les risques (pollution, dégradation de l'environnement...)
- la responsabilité et le rôle de chacun,
- le tri : une solution simple, un geste quotidien
- du tri au comportement " éco-citoyen ".

Vous souhaitez solliciter une intervention :

- **Tél : 0590 94 88 57**
- **Fax : 0590 95 95 37**
- **Courriel : frederick.mandine@ville-petitbourg.fr**

LE TRI EST ESSENTIEL !

LA QUALITE DU TRI AUSSI !

Chaque jour, nous produisons une grande quantité de déchets.

Or, près de la moitié de notre poubelle est recyclable.

Il nous faut donc, trier nos déchets, afin que ceux-ci soient orientés vers la filière adéquate de traitement pour qu'ils soient recyclés.

Environ 50 % du volume produit par les habitants est recyclable !

14 % Emballages cartons
9 % Journaux, revues, magazines
26 % Emballages plastiques
4 % Emballages métalliques
7 % Verre
16 % Déchets fermentescibles
24 % Déchets divers



Le recyclage des déchets permet de :

- **Donner une deuxième vie aux déchets.**
- **Fabriquer de nouveaux produits.**
- **Réaliser des économies de ressources naturelles.**
- **réduire les quantités mises en décharge.**
- **réduire les pollutions.**

DEVENIR UN ACTEUR DU TRI : JE TRIE D'ABORD A LA MAISON

Les déchets recyclables doivent être séparés des ordures ménagères pour être recyclés.

C'est pourquoi, **un tri préalable** à la maison est nécessaire.

J'organise le tri sélectif dans ma cuisine :

Deux poubelles sont suffisantes

- Vous mettez dans l'une vos ordures ménagères classiques, non recyclables.
- Dans la seconde, vous mettez en vrac les emballages, les papiers journaux, cartons et le verre, que vous triez directement près du Point d'Apport Volontaire.

Le tri peut aussi s'effectuer grâce à **des sacs solides ou des caquettes**.